



Nîmes, le mercredi 6 septembre 2017

Environnement

La sécheresse s'aggrave : une partie du Gard en crise

Ce mercredi 6 septembre 2017, M le Préfet du Gard a réuni le comité de suivi de la sécheresse pour faire le point sur la situation hydrologique du département.

En l'absence de pluie significative depuis 4 mois et demi, les principaux cours d'eau du département présentent un débit particulièrement faible et de nombreux cours d'eau secondaires sont désormais taris. La situation du Gardon sur la partie aval du bassin versant est préoccupante : son débit a franchi le seuil de crise et la quasi-totalité de ses affluents ne s'écoule plus.

L'impact des conditions climatiques de ces derniers mois est également visible sur les nappes d'eau souterraine dont les niveaux sont proches des minimums sur certains secteurs du Gard.

Météo France annonce peu de précipitations et des températures encore élevées lors des 10 prochains jours. La situation de sécheresse que subit le département va perdurer.

En outre dans les départements limitrophes :

- les bassins versants des Gardons cévenols, et de l'Ardèche sont en alerte de niveau 2 ;
- les bassins versants de l'Hérault et du Vidourle sont en alerte de niveau 1.

Compte tenu de cette situation et des perspectives météorologiques, M. le Préfet du Gard a décidé de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau et

- de placer en niveau de crise le bassin versant du Gardon aval,
- de placer en alerte de niveau 2 les bassins versants de la Cèze amont, de la Cèze aval, des Gardons amont (pour les communes gardoises), du Vidourle, ainsi que la nappe des Calcaires Urgoniens des garrigues du Gard,

Les mesures suivantes sont maintenues :

L'alerte de niveau 2 sur le bassin versant de l'Ardèche, le niveau 1 sur les bassins versants du Vistre, de l'Hérault, de la Dourbie et sur la nappe de la Vistrenque et des Costières, et la vigilance sur le bassin versant du Rhône.

Contact presse :
Préfet du Gard
Ronald PASSET
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50
Natachat MOLOT
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 04 81

DDTM
Fabienne LOISEAU
04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50





Les mesures de restrictions de l'eau sont destinées à garantir les besoins prioritaires notamment l'alimentation en eau potable, la salubrité en aval des agglomérations et la protection des milieux naturels. Elles sont rappelées ci-dessous :

En alerte de niveau 1, sont interdits le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures, l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau). et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Concernant l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément, ...), les terrains de golf, et les espaces sportifs, l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.

En alerte de niveau 2, les interdictions supplémentaires concernent l'arrosage des espaces sportifs ainsi que celui des pelouses et espaces verts privés et publics .
L'irrigation agricole est interdite entre 8 h 00 et 20 h 00 et une nuit sur deux (sauf cultures sous contrats ou mode d'irrigation économe).

En crise, seuls les usages prioritaires de l'eau et l'abreuvement des animaux sont autorisés.

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables aux usages dont l'eau provient du canal BRL alimenté par le Rhône ou de retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante ou de la nappe d'accompagnement du Rhône.

Sur les territoires classés en vigilance, il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée.

Le détail de ces mesures est disponible sur le site des services de l'État dans le Gard (<http://www.gard.gouv.fr/>).

Des arrêtés de restriction d'usage de l'eau plus contraignants peuvent être pris par les maires si la situation sur leur territoire le nécessite.

**Le prochain comité de suivi de la sécheresse se réunira
le 26 septembre prochain.**

A l'issue de ce comité et selon l'évolution de la situation, M le Préfet du Gard pourra être amené à durcir les mesures de restrictions et de limitations des usages.

Contact presse :

Préfet du Gard

Ronald PASSET

04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50

Natachat MOLOT

04 66 36 40 18 ou 06 30 19 04 81

DDTM

Fabienne LOISEAU

04 66 62 64 54 ou 06 89 33 14 50

